



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P391_2021

Date : 01/12/2021

OBJET : Fourniture de carburants

Exposé

L'échéance des marchés actuels de fourniture de carburants a nécessité le lancement d'un appel d'offres pour les besoins du parc automobile de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Les principaux objectifs de cette consultation sont d'assurer la facilité et la continuité du ravitaillement en carburants.

Compte tenu des constats et objectifs posés ci-dessus, un appel d'offres alloti techniquement et géographiquement et structuré sous la forme d'accords-cadres mono attributaires (= 1 seul titulaire par lot) avec émission de bons de commandes a été lancé.

Au terme de l'examen des candidatures, de l'analyse et du classement des offres, la commission d'appel d'offres, en séance du 26 novembre 2021, a attribué à l'unanimité les accords-cadres pour les lots n°1, 3, 5, 7, 8, 10 et 11 et constaté l'infructuosité de la procédure pour les lots 2, 4, 6 et 9.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°2,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant les décisions d'attribution prises à l'unanimité par la CAO lors de la séance du 26 novembre 2021,

Décide

- **De signer** les accords-cadres selon la répartition et les conditions suivantes avec les attributaires ci-après mentionnés :

| Lots | Intitulés | Conditions | Attributaires |
|-------------|--|--|---|
| Lot 1 | Fourniture de carburant pour les véhicules du Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin localisés sur le site de Valognes | Sans minimum mais avec un maximum de commandes annuel de 80 000,00 € HT | LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT 70 rue St Denis 93582 ST OUEN Cedex |
| Lot 3 | Fourniture de carburant pour le Pôle de Proximité de Montebourg | Sans minimum mais avec un maximum de commandes annuel de 60 000,00 € HT | LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT 70 rue St Denis 93582 ST OUEN Cedex |
| Lot 5 | Fourniture de carburant pour le Pôle de Proximité du Val de Saire | Sans minimum mais avec un maximum de commandes annuel de 30 000,00 € HT | LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT 70 rue St Denis 93582 ST OUEN Cedex |
| Lot 7 | Fourniture de carburant pour le Pôle de Proximité de la Côte des Isles | Sans minimum mais avec un maximum de commandes annuel de 70 000,00 € HT | SAS TIBODO SUPERMARCHÉ CASINO 23 rue du père Albert 50580 PORTBAIL-SUR-MER |
| Lot 8 | Fourniture de carburant pour le Pôle de Proximité de Les Pieux | Sans minimum mais avec un maximum de commandes annuel de 160 000,00 € HT | LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT 70 rue St Denis 93582 ST OUEN Cedex |
| Lot 10 | Fourniture de carburant du type GPL pour le Pôle de Proximité de Les Pieux | Sans minimum mais avec un maximum de commandes annuel de 2 500,00 € HT | LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT 70 rue St Denis 93582 ST OUEN Cedex |
| Lot 11 | Livraison de gazole, gazole non routier et fioul en cuve et sur chantier | Sans minimum mais avec un maximum de commandes annuel de 200 000,00 € HT | LE CONTE FUEL 11 RUE DE LA HALLE 50190 PERIERS |

- **De préciser** que les marchés publics débutent à compter de leur notification jusqu'au 30 septembre 2022 et pourront être reconduits trois fois, par reconduction tacite, à chaque fois pour une période d'un an, soit jusqu'au 30 septembre 2025,
- **De dire** que les dépenses sont et seront imputées au budget principal et aux budgets annexes,

- **De dire** que la procédure pour les lots n° 2, 4, 6 et 9 est infructueuse,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,

- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE